

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00392
Numéro SIREN : 501 256 911
Nom ou dénomination : FLIR Systems France


Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 5080

FLIR SYSTEMS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 42.728.674,25 euros
Siège social : 40, avenue de Lingenfeld, 77183 Torcy
501 256 911 R.C.S. Meaux

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Copie certifiée conforme



Edwin Roks
Président

BILAN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	135 797		135 797	135 797
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	33 068	22 046	11 023	14 697
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	152		152	152
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 639		7 639	18 961
TOTAL (I)	176 656	22 046	154 611	169 607
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	13 872		13 872	20 260
Clients et comptes rattachés	1 472 115		1 472 115	1 729 811
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	4 042		4 042	
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	18 547		18 547	18 547
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	356 461		356 461	301 611
. Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 644 343		1 644 343	1 003 737
Charges constatées d'avance				217
TOTAL (II)	3 509 381		3 509 381	3 074 183
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	44 641		44 641	
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 730 679	22 046	3 708 633	3 243 790

BILAN (SUITE)


PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)	42 728 676	42 728 676
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 283 895	1 283 895
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-42 537 061	-42 505 449
Résultat de l'exercice	694 602	-31 612
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 170 112	1 475 510
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	446 295	446 654
Provisions pour charges	310 026	333 894
TOTAL (III)	756 321	780 548
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	20 965	20 965
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 056	261 525
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	297 499	341 677
. Organismes sociaux	245 831	336 584
. Etat, impôts sur les bénéfices	14 775	3 106
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	29 074	19 162
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 715
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	782 200	987 732
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	3 708 633	3 243 790

FLIR SYSTEMS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 42.728.674,25 euros
Siège social : 40, avenue de Lingenfeld, 77183 Torcy
501 256 911 R.C.S. Meaux

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Copie certifiée conforme



Edwin Roks
Président

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services		3 887 095	3 887 095	3 355 302
Chiffres d'affaires Nets		3 887 095	3 887 095	3 355 302
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			68 868	
Autres produits			1 263	291
Total des produits d'exploitation			3 957 226	3 355 593
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			609 985	408 587
Impôts, taxes et versements assimilés			36 079	57 609
Salaires et traitements			1 735 389	1 737 272
Charges sociales			814 464	908 913
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 674	3 674
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				104 434
Autres charges			1 865	10 386
Total des charges d'exploitation			3 201 456	3 230 875
RESULTAT EXPLOITATION			755 770	124 718
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			17 070	33 688
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers			17 070	33 688
Dotations financières aux amortissements et provisions			44 641	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			24 623	28 245
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			69 264	28 245
RESULTAT FINANCIER			-52 194	5 443
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			703 576	130 160

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)


	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		666 092
Total des produits exceptionnels		666 092
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 974	433 164
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	8 974	433 164
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8 974	232 928
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		394 700
Total des Produits	3 974 297	4 055 373
Total des charges	3 279 694	4 086 984
RESULTAT NET	694 602	-31 612
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

FLIR SYSTEMS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 42.728.674,25 euros
Siège social : 40, avenue de Lingenfeld, 77183 Torcy
501 256 911 R.C.S. Meaux

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Copie certifiée conforme



Edwin Roks
Président

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 3 708 633,40 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 694 602,41 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Ecart de conversion
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements, aménagements, installations	9 ans
--	-------

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	135 797		
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	33 068		
TOTAL	33 068		
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	152 18 961		
TOTAL	19 113		
TOTAL GENERAL	187 978		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			135 797	
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			33 068	
TOTAL			33 068	
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières		11 322	152 7 639	
TOTAL		11 322	7 791	
TOTAL GENERAL		11 322	176 656	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

		Situations et mouvements de l'exercice			
		Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers		18 371	3 674		22 046
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	18 371	3 674		22 046
	TOTAL GENERAL	18 371	3 674		22 046

		Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
		Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL					
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Installations générales, agencements divers		3 674				
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
	TOTAL	3 674				
	TOTAL GENERAL	3 674				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	446 654		45 000	401 654
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change		44 641		44 641
Pour pensions et obligations	333 894		23 868	310 026
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	780 548	44 641	68 868	756 321
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	780 548	44 641	68 868	756 321
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			68 868	
- financières		44 641		
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			7 639
Autres immobilisations financières	7 639		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 472 115	1 472 115	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 042	4 042	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	18 547	18 547	
- T.V.A	356 461	356 461	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 858 805	1 851 166	7 639
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	174 056	174 056		
Personnel et comptes rattachés	297 499	297 499		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	245 831	245 831		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	14 775	14 775		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	29 074	29 074		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	20 965	20 965		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	782 200	782 200		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	326 801
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	326 801

CHARGES À PAYER ET AVOIRS À ÉTABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 192
Dettes fiscales et sociales	466 399
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	610 591

ECARTS DE CONVERSION EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Nature des écarts	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances			44 641	
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation				
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL			44 641	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	16 063 411	2,66
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	16 063 411	2,66

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 887 095
TOTAL	3 887 095

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 887 095
TOTAL	3 887 095

ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Nature des différences temporaires	Montant
ACCROISSEMENTS Provisions règlementées : Autres : Ecart de conversion actif	44 641
TOTAL	44 641
Accroissements de la dette future d'impôt	
ALLEGEMENTS Provisions non déductibles l'année de comptabilisation : Provision PIDR Autres : Provision perte de change	310 026 44 641
TOTAL	354 667
Allègement de la dette future d'impôts	
Amortissements réputés différés Déficit reportables Moins-values à long terme	15 261 593

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	15 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	15 000

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	16	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	16	

IMPRIMES FISCAUX

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>FLIR SYSTEMS FRANCE</u>		1 2				
Adresse de l'entreprise : <u>40 Avenue de Lingenfeld 77200 TORCY</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * <u>5 0 1 2 5 6 9 1 1 0 0 0 3 0</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
	Frais de développement * CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG			
	Fonds commercial (1) AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ	135 797	AK	135 797		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	Terrains AN		AO			
	Constructions AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles AT	33 068	AU	22 046	11 023	
Immobilisations en cours AV		AW				
Avances et acomptes AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
	Autres participations CU	152	CV	152		
	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BE			
	Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières * BH	7 639	BI		7 639		
TOTAL (II) BJ		176 656	BK	22 046	154 611	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	13 872	BW		13 872	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 472 115	BY		1 472 115
		Autres créances (3) BZ	379 051	CA		379 051
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE		
Disponibilités CF		1 644 343	CG		1 644 343	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI			
	TOTAL (III) CJ		3 509 381	CK	3 509 381	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN	44 641			44 641		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		3 730 679	1A	22 046	3 708 633	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FLIR SYSTEMS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 42 728 676)	DA	42 728 676		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 283 895		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	(42 537 061)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	694 602		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 170 112		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	446 295		
	Provisions pour charges	DQ	310 026		
	TOTAL (III)	DR	756 321		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV	20 965		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	174 056		
	Dettes fiscales et sociales	DY	587 179		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular.	EB				
	Produits constatés d'avance (4)	EC	782 200		
	TOTAL (IV)	EC	782 200		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 708 633		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	782 200			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		FLIR SYSTEMS FRANCE			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	}	biens *	FD	FE	FF		
			services *	FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	3 887 095	FL	3 887 095	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	68 868	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 263	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 957 226
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	609 985	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	36 079	
	Salaires et traitements *					FY	1 735 389	
	Charges sociales (10)					FZ	814 464	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	dotations aux amortissements *		GA	3 674	
				dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 865	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 201 456	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	755 770
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	17 070	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	17 070	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	44 641	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS	24 623	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	69 264	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(52 194)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	703 576

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FLIR SYSTEMS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	8 974	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	8 974	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(8 974)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 974 297	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 279 694	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	694 602	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 865
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Amendes et Pénalités				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				8 974		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										FLIR SYSTEMS FRANCE				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	135 797	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9				KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1				KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	33 068	KW		KX			
			Matériel de transport *						KY		KZ		LA			
			Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD			
			Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
			Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
			Avances et acomptes						LK		LL		LM			
			TOTAL III						LN	33 068	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T		
Autres participations								8U	152	8V		8W				
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières								1T	18 961	1U		1V				
TOTAL IV								1Q	19 113	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	187 978	0H		0J				
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
								par virement de poste à poste		3		4				
								1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV		LW	135 797	1X	
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre							IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui							IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agenets et am. des constructions								IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers								IU		MM		MN	33 068	MO
		Matériel de transport								IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *								IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF		
TOTAL III								IY		NG		NH	33 068	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations								I0		0X		0Y	152	0Z	
	Autres titres immobilisés								I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E	11 322	2F	7 639	2G	
	TOTAL IV								I3		NJ	11 322	NK	7 791	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		0K	11 322	0L	176 656	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FLIR SYSTEMS FRANCE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>FLIR SYSTEMS FRANCE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH
TOTAL I		RK		RM		RN		RO
Terrains		PI		PI		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	18 371	QE	3 674	QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL II		QU	18 371	QV	3 674	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	18 371	ØP	3 674	ØQ		ØR
								22 046
								22 046
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	MD	NL	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW							
			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FLIR SYSTEMS FRANCE				Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	401 654	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	44 641	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	310 026	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	756 321		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	756 321	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF			
		UG	UG	UH			
		UJ	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7 639	UV		UW	7 639			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 472 115		1 472 115					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UQ)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 042		4 042					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	18 547		18 547				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	356 461		356 461				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX				VT	1 858 805	VU	1 851 166	VV	7 639	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	174 056		174 056						
Personnel et comptes rattachés		8C	297 499		297 499						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	245 831		245 831						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	14 775		14 775					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	29 074		29 074					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	20 965		20 965						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	782 200	VZ	782 200				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le :	
FLIR SYSTEMS FRANCE						3 1 1 2 0 2 2	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	694 602
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	44 641
	Amendes et pénalités					WJ	8 974
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						
	Quote-part					WL	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						
Moins-values nettes à long terme							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					SU		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I	788 134	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							23 868
Plus-values nettes à long terme							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :						2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
					TOTAL II	68 509	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI	719 625	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	719 625	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <u>FLIR SYSTEMS FRANCE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	15 981 218
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	719 625
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	15 261 593
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	15 261 593
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	270 052
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour perte de change	8X	44 641	8Y
Prov pour IDR	8Z		9A 23 868
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO 23 868
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>FLIR SYSTEMS FRANCE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	42 505 449	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(31 612)		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	42 537 061		Report à nouveau		ZG	(42 537 061)			
										TOTAL II	
										(42 537 061)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	C précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	705			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	C dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	166 524	XQ	166 524			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	79 606			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	C dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	363 151			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	C dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	36 079			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	43 008			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	1 800 991			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>FLIR SYSTEMS FRANCE</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente <small>(7)</small>		Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small>							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small>			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small>							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : FLIR SYSTEMS FRANCE Néant *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexter-0 bis du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexter-0 du CGI) ❶	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

formulaire obligatoire
(article 55A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>FLIR SYSTEMS FRANCE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: <u>FLIR SYSTEMS FRANCE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2022</u> et clos le: <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois: 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	16,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 887 095
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		TOTAL 1	OX 3 887 095
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 263
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 2	OM 1 263
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	74 793
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	368 668
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 865
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		TOTAL 3	OJ 445 326
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	3 443 032
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	3 443 032
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 887 095
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="63411"/>
---	----	--------------------------------	--	----	------------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="0"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="0"/>
---	----	--------------------------------	--	----	--------------------------------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 50125691100030

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FLIR SYSTEMS FRANCE

ADRESSE (voie) 40 Avenue de Lingendorf

CODE POSTAL 77200 VILLE TORCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Expert-comptables janvier 2023 - Etat Préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire à déposer
en double exemplaire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012022		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre										
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case										
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE										
Désignation de la société:						Adresse du siège social:				
FLIR SYSTEMS FRANCE 40 Avenue de Lingenfeld 77200 TORCY										
SIRET 5 0 1 2 5 6 9 1 1 0 0 0 3 0						Mél :				
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES										
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)										
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:										
SIRET										
B ACTIVITÉ										
Activités exercées		Commercialisation systèmes				Si vous avez changé d'activité, cocher la case				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)										
1. Résultat fiscal										
Bénéfice imposable au taux normal						Déficit				
Bénéfice imposable à 15 %						Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2. Plus-values										
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)						
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches										
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A								
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies						
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs						
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies								
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%						
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)										
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)										
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts										
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.										
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)										
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%										
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)										
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%										
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)										
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre										
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom/Adresse				
						N°				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre										
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom/Adresse				
						N°				
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE										
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?										
OUI		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé		SAP				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr										
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .										
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:				
COFIGEX 64 Rue la Boétie 75008 PARIS Tél: 01.56.59.19.99						Tél:				
CGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné						Date:		Lieu:		TORCY
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire: OUTTERS Grégoire Directeur Général				
						Signature :				
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :								

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise FLIR SYSTEMS FRANCE
Adresse 40 Avenue de Lingenfeld 77200 TORCY

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	PREMARTIN LOIC VICE PRESIDENT EMOA				10 RUE HENRI DUNAT 95100 ARGENTEUIL			
2	BERANECK ZAOUÏ MYRIAM REGIONAL SALES DIRECTOR				59 RUE DE BEAUJEU 94100 ST MAUR DES FOSSES			
3	CLAUSS STEPHANE DIRECTOR BUSINESS DEVELOPMENT				44 RUE PIERRE CURIE 92700 COLOMBES			
4	BILLARDELLO ANTOINE INGENIEUR COMMERCIAL OEM				4 AVENUE DU BOIS DE VERRIERE 92290 CHATENAY M			
5	PINTO MARIO AREA MANAGER FR LX SW				668 ROUTE DES FRERES 13109 SIMAÏANE COLLONGU			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	235 051		5 879		240 930			240 930
2	200 085		5 300		205 385			205 385
3	164 904		4 023		168 927			168 927
4	142 655		3 752		146 407			146 407
5	120 713		2 284		122 997			122 997
6								
7								
8								
9								
10								
**	863 408		21 238		884 646			884 646

**TOTALUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		272
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		9 437
Total		9 709

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) 10	894 355	- de l'exercice . 2022 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À TORCY _____, le 02.05.2023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

FLIR SYSTEMS FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 42.728.674,25 euros
Siège social : 40, avenue de Lingenfeld, 77183 Torcy
501 256 911 R.C.S. Meaux

(la "Société")

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023**

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Associé Unique décide, sur proposition du président, d'affecter le résultat de la Société pour l'exercice écoulé, soit un bénéfice comptable de 694.602 euros au compte de « report à nouveau » qui sera ramené de (42.537.061) euros à (41.842.459) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Toutefois l'Associé Unique rappelle qu'il a été procédé à une distribution exceptionnelle de réserves en date du 9 mars 2017, à hauteur de 15.431.134 euros.

L'Associé Unique prend acte que les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social et qu'il conviendra de les reconstituer dans les meilleurs délais. L'Associé Unique confirme la poursuite des activités de la Société.

Extrait certifié conforme



Edwin Roks
Président



CABINET P. CASTAGNET

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE A PARIS

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE PARIS

FLIR SYSTEMS FRANCE

Société par Actions Simplifiées au capital de 42.728.675,73 euros
Siège social : 40, Avenue de Lingenfeld - 77200 TORCY
RCS MEAUX : 501 256 911

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

A l'Associé Unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FLIR SYSTEMS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FLIR SYSTEMS FRANCE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATION

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société FLIR SYSTEMS FRANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2023

Cabinet P. CASTAGNET
Le Commissaire aux Comptes
Catherine DESHAYES



BILAN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	135 797		135 797	135 797
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	33 068	22 046	11 023	14 697
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	152		152	152
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 639		7 639	18 961
TOTAL (I)	176 656	22 046	154 611	169 607
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	13 872		13 872	20 260
Clients et comptes rattachés	1 472 115		1 472 115	1 729 811
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	4 042		4 042	
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	18 547		18 547	18 547
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	356 461		356 461	301 611
. Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 644 343		1 644 343	1 003 737
Charges constatées d'avance				217
TOTAL (II)	3 509 381		3 509 381	3 074 183
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	44 641		44 641	
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 730 679	22 046	3 708 633	3 243 790

BILAN (SUITE)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)	42 728 676	42 728 676
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 283 895	1 283 895
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-42 537 061	-42 505 449
Résultat de l'exercice	694 602	-31 612
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 170 112	1 475 510
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	446 295	446 654
Provisions pour charges	310 026	333 894
TOTAL (III)	756 321	780 548
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	20 965	20 965
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 056	261 525
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	297 499	341 677
. Organismes sociaux	245 831	336 584
. Etat, impôts sur les bénéfices	14 775	3 106
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	29 074	19 162
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 715
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	782 200	987 732
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	3 708 633	3 243 790

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services		3 887 095	3 887 095	3 355 302
Chiffres d'affaires Nets		3 887 095	3 887 095	3 355 302
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			68 868	
Autres produits			1 263	291
Total des produits d'exploitation			3 957 226	3 355 593
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			609 985	408 587
Impôts, taxes et versements assimilés			36 079	57 609
Salaires et traitements			1 735 389	1 737 272
Charges sociales			814 464	908 913
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 674	3 674
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				104 434
Autres charges			1 865	10 386
Total des charges d'exploitation			3 201 456	3 230 875
RESULTAT EXPLOITATION			755 770	124 718
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			17 070	33 688
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers			17 070	33 688
Dotations financières aux amortissements et provisions			44 641	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			24 623	28 245
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			69 264	28 245
RESULTAT FINANCIER			-52 194	5 443
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			703 576	130 160

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		666 092
Total des produits exceptionnels		666 092
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 974	433 164
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	8 974	433 164
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8 974	232 928
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		394 700
Total des Produits	3 974 297	4 055 373
Total des charges	3 279 694	4 086 984
RESULTAT NET	694 602	-31 612
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements, aménagements, installations	9 ans
--	-------

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	135 797		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		33 068		
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	33 068		
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		152		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		18 961		
	TOTAL	19 113		
	TOTAL GENERAL	187 978		

		Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
		Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			135 797	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres installations, agencements, aménagements				33 068	
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			33 068	
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations				152	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			11 322	7 639	
	TOTAL		11 322	7 791	
	TOTAL GENERAL		11 322	176 656	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

		Situations et mouvements de l'exercice			
		Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers		18 371	3 674		22 046
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	18 371	3 674		22 046
	TOTAL GENERAL	18 371	3 674		22 046

		Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
		Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL					
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Installations générales, agencements divers		3 674				
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
	TOTAL	3 674				
	TOTAL GENERAL	3 674				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	446 654		45 000	401 654
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change		44 641		44 641
Pour pensions et obligations	333 894		23 868	310 026
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	780 548	44 641	68 868	756 321
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	780 548	44 641	68 868	756 321
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			68 868	
- financières		44 641		
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			7 639
Autres immobilisations financières	7 639		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 472 115	1 472 115	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 042	4 042	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	18 547	18 547	
- T.V.A	356 461	356 461	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 858 805	1 851 166	7 639
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	174 056	174 056		
Personnel et comptes rattachés	297 499	297 499		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	245 831	245 831		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	14 775	14 775		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	29 074	29 074		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	20 965	20 965		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	782 200	782 200		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	326 801
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	326 801

CHARGES À PAYER ET AVOIRS À ÉTABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 192
Dettes fiscales et sociales	466 399
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	610 591

ECARTS DE CONVERSION EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Nature des écarts	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances			44 641	
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation				
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL			44 641	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	16 063 411	2,66
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	16 063 411	2,66

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 887 095
TOTAL	3 887 095

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 887 095
TOTAL	3 887 095

ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Nature des différences temporaires	Montant
ACCROISSEMENTS Provisions règlementées : Autres : Ecart de conversion actif	44 641
TOTAL	44 641
Accroissements de la dette future d'impôt	
ALLEGEMENTS Provisions non déductibles l'année de comptabilisation : Provision PIDR Autres : Provision perte de change	310 026 44 641
TOTAL	354 667
Allègement de la dette future d'impôts	
Amortissements réputés différés Déficit reportables Moins-values à long terme	15 261 593

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	15 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	15 000

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	16	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	16	



CABINET P. CASTAGNET

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE A PARIS

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE PARIS

FLIR SYSTEMS FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 42 728 675,73 euros
Siège social : 40, avenue de Lingenfeld - 77200 TORCY
501 256 911 R.C.S. MEAUX

**COMMUNICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES FAITE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L.823-12 DU CODE DE COMMERCE**

A l'Associé Unique,

En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'ont pas été reconstitués à l'issue du délai expirant le 31 décembre 2021, et que celle-ci n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 22 juin 2023

Cabinet P. CASTAGNET
Catherine DESHAYES
Commissaire aux comptes